

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Règlement pour le prochain carême. — II Prières durant la guerre. — III Les protestants à Saint-Patrice. — IV Quelques centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre. — V Correspondance romaine. — VI Chronique diocésaine.

REGLEMENT POUR LE PROCHAIN CAREME



OICI le règlement qui devra s'observer, cette année, dans le diocèse pour le jeûne et l'abstinence, durant le carême :

- 1o — Les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte seront maigres ;
- 2o — Tous les dimanches seront gras ;
- 3o — Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis — à l'exception du samedi des Quatre-Temps, du Jeudi-Saint et du Samedi-Saint — tout le monde pourra faire le repas principal en gras ; et ces jours-là, les personnes, légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire les trois repas en gras ;
- 4o — Les autres jours, c'est-à-dire tous les mercredis et les vendredis, ainsi que le samedi des Quatre-Temps, le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint, seront maigres ;
- 5o — On devra s'abstenir de faire usage d'aliments maigres et d'aliments gras au même repas ;
- 6o — L'obligation de jeûner devra s'observer tous les jours de la semaine — les dimanches exceptés — comme à l'ordinaire.

PAR ORDRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE.